



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

ARRETE N° 10-2020

REFUSANT LE TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE

Monsieur Antoine VINCENTI, Maire de la commune de POGGIO D'OLETTA,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment son article 63,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 60, 62 et 65,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, et notamment son article 75,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 5211-9-2,

VU la délibération en date du 16 juillet 2020, relative à l'élection du président de la communauté de communes du Nebbiu - Conca d'Oru,

ARRETE

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

11 JAN. 2021

COURRIER ARRIVEE

ARTICLE 1 :

Les pouvoirs de police administrative spéciale du Maire en matière :

- d'assainissement,
- de collecte des déchets,
- d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- de la circulation et du stationnement, dans le cadre de la compétence voirie,
- de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis,
- de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine,

dont le transfert automatique est prévu par les lois N° 2010-1653 du 16 décembre 2010 et N° 2014-58 du 27 janvier 2014, ne seront pas transférés au Président de la Communauté de communes du Nebbiu - Conca d'Oru.

ARTICLE 2 :

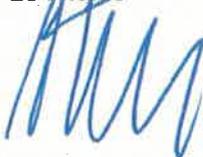
Une copie du présent arrêté sera notifié au Président de ladite Communauté de communes.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-préfet de Calvi.
Il sera également publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il fera l'objet d'une diffusion sur le site internet de la commune (www.upoghjudoletta.fr).

Fait à POGGIO D'OLETTA, le 4 septembre 2020

Le Maire



Antoine VINCENTI



**SOUS PREFECTURE
DE CALVI**

11 JAN. 2021

COURRIER ARRIVEE